|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CADRE DU mémoire TECHNIQUE** | |
|  | |
|  | | |
| Objet : | | **Acquisition, déploiement et exploitation des données d’hydrophones pour les îles Eparses** |
| N° Consultation | | **202504** |
| N° marché | | 202504\_00\_00 |

**RAPPEL IMPORTANT :**

Le candidat est invité à compléter le présent cadre de Mémoire Technique pour l’analyse de son offre par l’Acheteur.

A défaut, le candidat est autorisé à remettre son propre Mémoire Technique. Dans ce cas, il lui est recommandé d’indiquer clairement et distinctement dans son mémoire technique les parties correspondantes à chacun des sous-critères et éléments d’appréciation renseignés au Règlement de consultation en reprenant leurs intitulés.

Seuls les critères et sous-critères renseignés dans le Règlement de consultation et repris dans le présent Cadre de mémoire technique seront évalués par l’Acheteur.

Il est rappelé par ailleurs que le contenu du mémoire technique doit respecter les exigences minimales prescrites dans le CCAP et le CCTP. Le respect des exigences minimales est une condition de régularité de l’offre. L’acheteur prêtera attention, lors de l’évaluation des offres aux plus-values proposées par le candidat par rapport à ces exigences, au regard des critères et sous-critères d’attribution.

**Partie 1 : Qualité et adéquation du matériel proposé (*cette partie correspond au sous-critère n°1 de la valeur technique notée sur 20 points*)**

***Le candidat présentera ici le matériel proposé : description des caractéristiques et des performances des hydrophones proposés.***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « intitulé du sous-critère »***

**Partie 2 : Moyens humains mobilisés pour assurer la mission et expérience de l’équipe dédiée (*cette partie correspond au sous-critère n°2 de la valeur technique notée sur 20 points*)**

***Le candidat présentera ici les moyens humains affectés spécifiquement à l’accord-cadre permettant d’identifier clairement le domaine de compétence de chaque intervenant et l’expérience en pose d’hydrophones ou prestations similaires (qualifications, diplômes)***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « intitulé du sous-critère »***

**Partie 3 : Méthodologie proposée pour l’exécution de l’accord-cadre (*cette partie correspond au sous-critère n°3 de la valeur technique notée sur 20 points*)**

***Le candidat présentera ici la méthodologie de travail mise en œuvre pour mener à bien la mission en réponse au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) en particulier pour : la vérification de la fonctionnalité post-installation, le déploiement et récupération des hydrophones, l’analyse des données acoustiques enregistrées par les hydrophones et la modélisation de scénarii de réduction des impacts sonores liés au trafic maritime***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « intitulé du sous-critère »***